



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Les effets
de **l'enfermement**
sur les mineurs
détenus

ALICE SIMON
SEPTEMBRE 2023

1

CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

L'ENQUÊTE

9

ÉTABLISSEMENTS

46

JEUNES

33

PROFESSIONNELS

Sur l'ensemble de l'année 2022, 3142 mineurs ont été incarcérés. Bien qu'ils ne représentent que 0,9% des détenus, les mineurs font l'objet d'une attention particulière au sein du ministère de la Justice et plus globalement dans le débat public, en raison de leur vulnérabilité importante (sur le plan social, médical et psychologique) et des risques induits par l'incarcération.

Afin de disposer d'informations et d'analyses sur les effets que produit la détention sur les mineurs, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a conduit une recherche sur les effets psycho-sociaux de l'enfermement sur les mineurs suivis par la PJJ, avec le soutien de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP).

Cette recherche documente l'expérience carcérale des mineurs et plus particulièrement les effets que produit l'enfermement, au moment de l'incarcération. À partir du récit que les jeunes font de leur expérience en détention, il s'agit d'étudier en quoi consiste concrètement l'emprisonnement pour les mineurs et ce qu'il produit sur leurs relations sociales, sur leurs corps et sur leurs émotions, en fonction de leurs caractéristiques sociales, de leur trajectoire biographique et judiciaire et des établissements où ils sont incarcérés.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête a porté sur neuf établissements pénitentiaires situés dans trois inter-régions : cinq quartiers mineurs (QM), deux quartiers mineurs filles (QMF) et deux établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). L'équipe de recherche a passé environ trois jours sur chaque site, entre octobre 2021 et février 2022.

Au total, **46 jeunes ont été rencontrés au cours de 52 entretiens, dont 25 jeunes rencontrés deux fois.** Le panel est composé de 41 garçons, quatre filles et un garçon transgenre incarcéré dans un QMF. Parmi les jeunes rencontrés, neuf sont présentés par les professionnels comme des mineurs non-accompagnés (MNA). Deux entretiens ont été réalisés avec l'aide d'une médiatrice linguistique. De plus, 33 professionnels ont été interrogés et sept réunions d'équipe ont été observées.

LE VOLUME DE RELATIONS SOCIALES DES MINEURS AU SEIN DE LA DÉTENTION EST RESTREINT ET INÉGAL

Seuls en cellule, les mineurs sont en principe regroupés plusieurs heures par jour pour la promenade, l'école et les activités.

En pratique, certains sont partiellement ou totalement privés de ces moments collectifs :

- **Pour prévenir la violence, les professionnels ont tendance à limiter la taille des groupes de détenus et à les isoler lorsqu'ils perçoivent des risques de conflits.** Dans les petits établissements en particulier, les groupes sont généralement de taille restreinte (deux à quatre jeunes) et il n'est pas rare que les jeunes soient seuls. Le volume de relations sociales est alors très limité. En outre, la priorisation de la logique de réduction des risques de violences aboutit fréquemment à la répartition des jeunes dans les groupes selon des critères ethniques ainsi qu'à la séparation des MNA des autres mineurs détenus.
- **De plus, la plupart des punitions à l'encontre des détenus produisent de l'isolement :** privation d'activités, « confinement » en cellule, placement au « mitard », etc. À ces sanctions s'ajoute une modalité de prise en charge dite « renforcée », qui se manifeste dans les faits par la réduction des temps collectifs. Enfin, les sanctions de type infra-disciplinaire, comme celle consistant à isoler les détenus pour la promenade, sont courantes. La superposition de ces différents outils disciplinaires aboutit ainsi régulièrement à l'isolement quasi total des détenus punis.
- **Enfin, le volume total d'activités est très inégal.** Le temps dédié à l'école et aux activités est en général plus important dans les EPM que dans les QM, où le nombre d'heures d'enseignement est notamment souvent inférieur aux 12 heures normalement prévues. En outre, le nombre d'heures d'activités prévues dans le planning de la détention ne correspond pas toujours au nombre d'heures réellement effectuées par les jeunes, en raison de la fréquente annulation des cours et des activités, des mesures de privation d'activité mais aussi des mesures de séparation des jeunes.

LES LIENS DES MINEURS DÉTENUS AVEC L'EXTÉRIEUR SONT ÉGALEMENT INÉGAUX

La fréquence et les modalités des rapports que les mineurs détenus ont avec l'extérieur dépendent des relations qu'ils entretiennent avec leurs proches, mais aussi de facteurs tels que la distance géographique ou encore les ressources financières de leur famille.

Or, l'isolement vis-à-vis de l'extérieur a des conséquences matérielles qui sont déterminantes pour le confort en détention au quotidien. Les mandats reçus par les jeunes leur permettent en effet non seulement de recharger leur compte téléphonique pour appeler leurs familles, mais aussi de « cantiner ». Les jeunes qui ont des parloirs peuvent également recevoir des vêtements à cette occasion, tandis que les autres sont contraints de porter ceux fournis en détention, jugés peu esthétiques et parfois insuffisants pour le froid et/ou la pluie. Les adolescents ont également une capacité inégale à obtenir des produits qui leur sont interdits en détention, tels que des cigarettes, du cannabis ou des téléphones portables. En règle générale, **les inégalités et la privation peuvent occasionner une frustration importante et mener à de fortes tensions entre les jeunes.**

Enfin, **la barrière de la langue constitue un facteur d'isolement supplémentaire**, qui peut être source de désarroi pour les jeunes concernés et complique leur accompagnement par les professionnels. Bien qu'encouragée par la DAP, la solution de l'interprétariat est souvent évacuée en raison de la lourdeur de la procédure et de son inadéquation avec les contraintes de la détention. Dans un des établissements, un poste de médiatrice linguistique, financé par la PJJ, permet d'assurer la traduction lors des rendez-vous éducatifs avec les mineurs arabophones ou berbérophones. Dans les autres établissements, **la communication avec les mineurs allophones relève le plus souvent du bricolage.** La pratique consistant à faire appel aux professionnels volontaires pour communiquer avec les mineurs dans une langue étrangère est depuis peu encadrée pour les professionnels de la PJJ¹, mais relève toujours de l'informel pour les autres professionnels.

¹Note PJJ du 3 juin 2022 relative à la communication avec le public non-francophone.

LA SOCIABILITÉ EN DÉTENTION

3

Les normes de sociabilité dominantes en détention sont importées du monde extérieur : elles reproduisent les normes de sociabilité des jeunes « de la cité » (c'est-à-dire les jeunes occupant l'espace public des quartiers ségrégués, qui représentent une minorité des jeunes habitant ces quartiers). Toutefois, **le contexte carcéral impacte et altère fortement la sociabilité des mineurs détenus et exacerbe la tendance à la conflictualité dans leurs relations.**

LA SOCIABILITÉ EN DÉTENTION EST FORTEMENT IMPACTÉE PAR LES CONTRAINTES DE L'ORDRE CARCÉRAL

En premier lieu, une spécificité de la sociabilité carcérale réside dans le fait qu'**une part importante des rapports sociaux a lieu à travers des discussions « aux barreaux »** (c'est-à-dire à la fenêtre ou parfois à travers les portes des cellules). Celles-ci se caractérisent par des conditions acoustiques souvent médiocres, par l'absence d'intimité, mais aussi par le fait que les jeunes discutent sans pouvoir se voir – et parfois même sans jamais s'être vus. Malgré ces conditions de communication dégradées, les échanges aux barreaux peuvent être l'occasion de débats, de longues discussions ou encore de plaisanteries. Ils représentent également l'espace où naissent la plupart des conflits, qui s'expliquent par l'ennui et la frustration ressentis par de nombreux jeunes lorsqu'ils sont seuls en cellule la plupart de la journée.

De plus, **la sociabilité des mineurs détenus fait l'objet d'un contrôle étroit de la part des professionnels**, qui scrutent notamment les signes annonciateurs de conflits, par exemple en écoutant les conversations aux barreaux. **Les professionnels exercent ainsi une certaine ingérence dans les relations entre les jeunes**, notamment en prenant des mesures de séparation dès qu'ils perçoivent un risque de conflit. La régulation des relations entre pairs est fortement perturbée par cette configuration singulière, la confrontation

physique étant souvent exclue de fait. Les mesures de séparation et d'isolement se soldent quant à elles généralement par la démultiplication des échanges d'insultes aux barreaux, qui cristallise les tensions.

LE CONTEXTE CARCÉRAL N'EST PAS PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS AMICALES SEREINES

La quasi-totalité des jeunes considèrent que les relations nouées en prison ne relèvent pas de l'amitié.

Pour les jeunes rencontrés, l'amitié ne peut pas – et ne doit pas – naître en prison. Les relations que les jeunes y nouent sont en effet subies. Ils souhaitent alors maintenir une frontière claire entre la prison et leur « vie normale ». De plus, les enquêtés ressentent l'injonction de se montrer méfiants – ce qui favorise l'installation d'un climat de suspicion entre les jeunes et proscrit le développement de relations intimes – mais aussi l'injonction à garder leurs distances et à maintenir une distance émotionnelle avec les autres détenus. Lorsque les jeunes se connaissent « de dehors », en revanche, les relations sont d'emblée privilégiées : tout capital relationnel hérité de l'extérieur est valorisé.

« J'en connais personne qui s'est fait des amis ici. [...] c'est malsain de se faire des amis ici. »

VICTOR [15 ans, EPM Epsilon]

La sociabilité occupe une place importante dans l'expérience carcérale au quotidien. Les enquêtés décrivent notamment une certaine solidarité entre détenus : l'entraide permet d'améliorer les conditions de détention. Au-delà de l'aspect matériel, l'expérience de la détention est plus supportable lorsqu'elle est partagée entre de détenus qui s'entendent bien. L'humour occupe ainsi une place importante, notamment parce qu'il permet aux jeunes de mettre à distance l'expérience carcérale et notamment les humiliations qu'elle inflige. **Enfin, les détenus qui font de longs séjours en détention ont davantage tendance à développer des relations affectives.** Les relations en huis-clos induites par l'isolement sont alors susceptibles de faire naître des situations de dépendance affective.

LE CONTEXTE CARCÉRAL FAVORISE LA CONFLICTUALITÉ DANS LES RELATIONS ENTRE JEUNES

L'importance conférée à l'honneur et au respect dans les sociabilités des jeunes de milieux populaires est exacerbée dans les relations sociales en détention et explique en grande partie la conflictualité. L'enjeu n'est pas tant pour les jeunes d'établir le respect mutuel que de s'assurer que personne ne leur manque de respect : lorsque leur honneur est pris pour cible, les jeunes déclarent souvent se sentir « obligés » de se battre. De plus, **être respectable en prison suppose de ne pas déroger aux normes de sexualité et de genre** : les détenus considérés comme des « poin-teurs » et ceux catégorisés comme homosexuels font ainsi l'objet d'une relégation sociale et parfois de violences. Être respectable implique également de ne pas montrer de signes de souffrances ou de maladies psychiques, et de ne pas être en situation de dépendance, matérielle ou affective. La figure du détenu « respectable » correspond ainsi à celle du « voyou », détenu pour un acte relevant du « business » et qui est prêt à se battre pour défendre son honneur.

Les jeunes et les professionnels s'accordent sur le fait que les bagarres et violences physiques sont fréquentes en détention. Les jeunes accordent cependant nettement moins d'importance que les professionnels au risque de violence. **Les bagarres apparaissent en effet aux yeux de nombreux jeunes comme un mode incontournable de régulation des tensions**, auxquelles ils se disent habitués. De nombreux jeunes détenus ont en effet fait l'expérience, à l'extérieur de la prison, de situations de violences (subies ou agies), qui les mènent à relativiser l'importance de la violence en détention : la plupart d'entre eux disent même se sentir « en sécurité » en détention. **Cette banalisation de la violence n'est toutefois pas partagée par l'ensemble des jeunes.** Certains affichent en effet un certain décalage avec les normes sociales dominantes en détention et notamment avec l'injonction de se montrer aptes à défendre leur honneur par la violence.

L'IMPORTANCE
CONFÉRÉE À
L'HONNEUR ET AU
RESPECT DANS LES
SOCIABILITÉS DES
JEUNES DE MILIEUX
POPULAIRES EST
EXACERBÉE DANS
LES RELATIONS
SOCIALES EN
DÉTENTION ET
EXPLIQUE EN
GRANDE PARTIE LA
CONFLICTUALITÉ.

“

- Nassim : En prison ça peut péter à tout moment, j'mens pas.

- Enquêtrice : Ça a déjà pété pour toi ?

- Nassim : Ouais. Eh ouais, c'est comme pratiquement tout le monde ici. [...]

- Enquêtrice : Et c'est violent quand vous vous battez ?

- Nassim : Nan, c'est normal c'est une bagarre, on met des coups d'poing.

NASSIM [16 ans, EPM Epsilon]

”

LA SANTÉ DES MINEURS DÉTENUS

4

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE EN DÉTENTION NE PERMET PAS DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES MINEURS

Les mineurs suivis au pénal sont souvent éloignés des parcours de soins, alors qu'ils sont en tendance plus vulnérables sur le plan de la santé que la population nationale. C'est particulièrement le cas pour les MNA, dont l'état de santé a tendance à être particulièrement dégradé, tant sur le plan de la santé physique que mentale. Dans ce contexte, l'arrivée en prison représente une opportunité pour réengager une démarche de soin. La détention peut être l'occasion pour ces mineurs de mettre un terme à des problèmes de santé datant parfois de plusieurs années. Si certains sont très demandeurs vis-à-vis de la prise en charge médicale, d'autres se montrent assez méfiants vis-à-vis des professionnels de santé. En particulier, **le fait que les psychologues de la PJJ puissent transmettre des rapports aux juges qui les suivent est une source de défiance.**

Malgré la présence d'équipes pluridisciplinaires, l'offre en matière de soin est souvent insuffisante pour faire face à la demande, à la fois en raison des fréquentes vacances de poste et de la sous-estimation des besoins. Dans les QM en particulier, **de longs délais d'attente sont souvent constatés pour l'accès à certaines spécialités médicales.** Pour celles qui nécessitent une sortie de l'établissement, des extractions sont parfois organisées, mais les délais sont souvent très longs. Les mineurs passent alors souvent de nombreux mois sans lunettes, avec un appareil dentaire non réglé ou avec des opérations ou des soins en attente. En outre, **les difficultés linguistiques constituent un obstacle majeur à la prise en charge médicale, notamment en santé mentale.**

« [Je suis arrivée] au mois de mars, et j'ai eu mes lunettes en septembre ou octobre. [...] C'est vrai c'était compliqué quand même mais bon j'pouvais rien y faire. [...] Quand j'regardais la télé j'me mettais devant la télé. [...] A l'école, j'demandais d'écrire assez gros, ou j'me mettais tout devant »

LILLOU [15 ans, QMF Delta]

Les équipes soignantes ne transmettent généralement aucune information aux éducateurs de la PJJ concernant la santé des mineurs, en raison d'une application stricte du principe du secret médical et de la réticence à s'inscrire dans le principe du secret partagé. **L'absence de transmission d'informations sur l'état de santé des mineurs peut nuire à l'accompagnement des adolescents durant la détention ainsi qu'à l'anticipation de la poursuite des soins à la sortie.** De même, les parents sont rarement informés de la situation médicale de leur enfant, même en cas de prescriptions par le psychiatre de neuroleptiques ou d'autres médicaments. **L'autorisation parentale pour les actes médicaux est rarement demandée, alors qu'elle est obligatoire pour la plupart d'entre eux.** Enfin, le processus de distribution des médicaments est souvent inadapté au vu de l'âge et de la vulnérabilité des détenus. Le risque que les mineurs détenus prennent leurs médicaments de façon inappropriée, volontairement ou non, qu'ils les stockent voire les échangent avec d'autres détenus, apparaît ainsi particulièrement élevé.

LES MINEURS FONT LE PLUS SOUVENT ÉTAT D'UNE DÉTÉRIORATION DE LEUR HYGIÈNE DE VIE

Cette situation résulte de plusieurs facteurs :

- **La sédentarité importante** : mis à part dans le cadre d'activités sportives ou en promenade, les mineurs ont peu l'occasion d'être debout. Or tous ne sortent pas en promenade de façon quotidienne, soit parce que celle-ci a lieu en même temps que les activités, soit parce qu'ils décident de ne pas s'y rendre de peur d'avoir froid ou lorsqu'elle leur est proposée tôt le matin. En cellule, les possibilités de mouvement sont limitées : le ménage et la communication aux barreaux constituent pour beaucoup de détenus les principales occasions d'être debout.
- **Une alimentation insatisfaisante** : La majorité des jeunes font état d'une détérioration de la qualité de leur alimentation en détention. Certains disent perdre l'appétit et d'autres avoir « tout le temps faim ». La qualité gustative insatisfaisante des plats contenus dans « la gamelle » est souvent mise en avant par les mineurs. En outre, même lorsque le repas proposé leur convient, beaucoup de détenus trouvent que les quantités sont insuffisantes pour répondre à leurs besoins. Pour ces deux raisons (qualité et quantité), les mineurs qui le peuvent complètent les repas avec des produits cantinés. Les cellules des mineurs ne sont cependant pas toujours équipées de plaques de cuisson. L'alimentation en détention peut alors être particulièrement déséquilibrée, les jeunes délaissant les produits délivrés par l'administration au profit de produits coupe-faim, le plus souvent sucrés.
- **Un sommeil perturbé** : Les détenus disent souvent dormir soit très peu, soit à outrance. Le rythme diurne/nocturne des jeunes est par ailleurs souvent bouleversé : beaucoup de mineurs adoptent en détention un sommeil fragmenté tout au long de la journée. Cela s'explique en partie par le fait que la nuit se caractérise par le relâchement de la surveillance et représente le moment privilégié pour les discussions aux barreaux, pour les échanges au « yoyo »² ou encore pour fumer à l'intérieur de la cellule. Les mineurs sont par ailleurs nombreux à éprouver des difficultés à s'endormir la nuit, qui s'expliquent à la fois par ce décalage du rythme de sommeil, mais également par la sédentarité et le manque d'activités, notamment physiques. D'autres facteurs sont à l'origine d'un sommeil déséquilibré, parmi lesquels se trouvent des perturbations propres au contexte carcéral et à l'état des prisons, principalement la lumière, le bruit et le froid, mais aussi les perturbations émotionnelles liées à l'incarcération.
- **La consommation fréquente de substances psychoactives** : La plupart des enquêtés qui fumaient à l'extérieur parviennent à se procurer du tabac et/ou du cannabis en détention, à minima de façon occasionnelle. Certains disent fumer davantage en prison qu'à l'extérieur. Pour la majorité des mineurs toutefois, la détention a pour effet une diminution de la consommation : non seulement les quantités disponibles sont moindres, mais l'accès est surtout plus irrégulier. Ces expériences de privation peuvent être une importante source de stress pour les mineurs. De plus, la détention constitue un facteur de risque du point de vue des addictions médicamenteuses : les MNA, en particulier, présentent souvent de telles conduites addictives. En outre, de nombreux mineurs qui ne prenaient pas de médicaments à l'extérieur débutent des traitements (anxiolytiques, somnifères) en détention. Les usages de drogue en détention sont souvent décrits par les mineurs comme ayant une visée « auto-thérapeutique » : pour réduire le stress, mieux supporter l'enfermement, faire « passer le temps », dormir ou encore atténuer la douleur.

« Normalement je dois prendre trois [Atarax] par jour mais espacés de trois heures, mais hier j'en ai pris quatre d'un coup mais ça allait, juste t'es fatiguée d'un coup. Et quand tu parles, dis-toi que c'était hier, j'ai encore du mal à parler. [...] J'en ai plein en cellule. Mais je me dis que je vais en prendre le moins possible, que quand je serai angoissée, que y a une nouvelle qui est très difficile, je le prends. »

MARYAM [17 ans, QMF Zêta]



²Technique consistant à relier deux fenêtres de cellules par une ficelle ou une lanière pour faire passer divers objets et substances.

5 ATTEINTES CORPORELLES ET DÉGRADATION SYMBOLIQUE

Le corps est affecté non seulement physiquement par l'incarcération, mais aussi de façon plus symbolique, dans son intégrité et sa dignité. Les différentes atteintes faites aux corps enfermés produisent des effets sur l'image que les détenus ont d'eux-mêmes et participent à faire de la détention une expérience de désaffiliation sociale.

LES ATTEINTES CORPORELLES PRODUISENT UNE « DÉGRADATION DE L'IMAGE DE SOI »

La dignité des détenus est en premier lieu affectée par l'insalubrité des locaux où ils se trouvent. La saleté des sols et des murs, les moisissures, les problèmes de plomberie et de chauffage, les mauvaises odeurs ou encore la présence de nuisibles font l'objet de multiples doléances lors des entretiens. L'état de délabrement des locaux pénitentiaires participe à la dévalorisation symbolique des détenus qui les occupent.

L'apparence des adolescents est la plupart du temps affectée par la détention. Selon les professionnels, la majorité des mineurs qui restent plusieurs mois en détention y prennent du poids. De plus, l'apparence des mineurs est fortement affectée par des changements dans la façon dont ils s'habillent, se coiffent et plus globalement apprêtent leur corps. Les effets de l'incarcération sont alors bien visibles, les détenus présentant une image d'eux-mêmes qu'ils considèrent dégradée. Pour les adolescents, cette évolution s'inscrit dans un contexte où le corps subit déjà d'importantes mutations liées à la puberté, mais aussi dans une période où les choix, goûts et habitudes en matière de soin du corps et d'apparence ne sont pas toujours stabilisés.

“ On est au plus bas. [...] Au plus bas bah c'est-à-dire qu'ici on a vraiment rien quoi wesh, on n'est pas coiffées, on est en jogging toute l'année, on sort de notre lit, là par exemple je sors de mon lit, clairement, je sais pas, on n'est pas apprêtées. Quand ça fait des années que tu te vois pas apprêtée du coup tu te dis, je sais pas, des fois, tu oublies un peu que : wesh, ah là bas t'es mignonne en fait.

MELINA [17 ans, QMF Delta]



LE MAINTIEN DE L'ORDRE IMPLIQUE RÉGULIÈREMENT DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Le rituel de la fouille. La fouille à nu est une expérience souvent difficile à vivre pour les adolescents, dont beaucoup sont peu à l'aise avec leur corps. La « première fois » est en particulier souvent décrite comme une expérience traumatique, qui constitue une démonstration de l'ampleur de la dépossession et du dépouillement auxquels les adolescents vont faire face en détention. Si les jeunes disent ensuite « s'habituer » à la mise à nu, la normalisation des atteintes à l'intégrité physique participe à la blessure identitaire infligée par la détention. Les fouilles à nu peuvent également être doublées par des fouilles de cellule : l'intimité du détenu subit alors une double violation, par la mise à nu d'une part et par le « retournement » de la cellule d'autre part.

L'usage de la force. Le maintien de l'ordre en détention repose sur la capacité de l'administration pénitentiaire à imposer son autorité, notamment par l'usage de la force. Celle-ci est principalement utilisée lorsque les détenus eux-mêmes ont des comportements violents mais aussi lorsqu'ils exercent de la résistance, par exemple en refusant de se déshabiller lors d'une fouille. Si tous les mineurs ne se retrouvent pas en situation d'être maîtrisés par la force, tous sont bien conscients des rapports de force en présence et des risques physiques encourus en cas de non-respect des règles.

6 S'ADAPTER À L'ENFERMEMENT

LA DÉTENTION CONSTITUE UNE EXPÉRIENCE DOULOUREUSE POUR LES MINEURS

Les premiers jours voire les premières semaines d'incarcération constituent une période particulièrement difficile. Les jeunes sont souvent incarcérés après de longues heures de garde-à-vue, dans un état d'épuisement et parfois choqués par les circonstances les ayant menés en prison. Ils découvrent les contraintes de l'institution carcérale et prennent la mesure des privations auxquelles ils vont faire face en détention. Les jeunes disent ensuite « s'habituer », dans les sens où ils s'adaptent, concrètement et mentalement, aux contraintes de la détention. Une fois passé le choc de l'incarcération, s'installe cependant le poids de la routine et de l'ennui, qui sont décrits par la plupart des enquêtés comme la principale cause de mal-être en détention.

Les jeunes éprouvent en outre des difficultés à accepter « la peine » de prison et ses conséquences sociales. Le fait d'être éloignés de leur famille, souvent pour la première fois de leur vie, constitue notamment une source de souffrance majeure pour les adolescents. De plus, certains s'inquiètent pour leurs proches, tandis que d'autres craignent que leur incarcération distende leurs liens familiaux, amoureux et/ou amicaux. De nombreux jeunes ressentent par ailleurs un fort sentiment de culpabilité vis-à-vis de leur famille, en raison de la souffrance causée par leur incarcération mais également du stigmate que celle-ci représente. Certains enquêtés expriment également un fort sentiment de culpabilité et des regrets vis-à-vis de l'acte qui les a menés en détention.

« Je pleurais au début, j'avais pas vous mentir hein. J'pleurais aux arrivants parce que moi d'habitude j'avais école, je venais d'avoir 16 ans, l'habitude que ma mère me fasse à manger... J'savais pas faire à manger, j'savais rien faire. [...] J'regardais le plafond pendant des heures, les yeux rouges. Mes larmes elles coulaient, elles coulaient. [...] Au début c'était plus dur parce que j'étais en train de m'adapter, j'savais pas comment cantiner, j'savais pas comment faire ci. J'savais même pas le repas c'était à quelle heure. J'savais rien du tout d'la prison. Maintenant j'sais tout.

MEHDI [17 ans, QM Gamma]



POUR SUPPORTER L'INCARCÉRATION, LES MINEURS METTENT EN PLACE DIVERSES STRATÉGIES D'ADAPTATION

La stratégie de l'anesthésie mentale, en premier lieu, est selon les enquêtés centrale pour s'adapter à l'enfermement : il s'agit pour eux d'éviter tant que possible de ressasser les idées qui les font souffrir. Pour cela, ils expliquent qu'il faut « éviter de penser », notamment à leurs affaires judiciaires ou à leurs « problèmes », mais aussi éviter au temps qui passe ou à celui qu'il leur reste à passer en prison. Pour « ne pas penser », et afin que le temps « passe vite », les mineurs adoptent des stratégies occupationnelles et saisissent la plupart des occasions de sortir de cellule, quel qu'en soit le motif.

Le sommeil et les rêves peuvent par ailleurs constituer une échappatoire pour les détenus – à condition que ces derniers parviennent à s'endormir et ne soient pas submergés par des angoisses nocturnes, comme c'est le cas pour certains d'entre eux. Non seulement le sommeil participe-t-il aux moyens pour faire « passer le temps », mais il est également l'occasion d'une évasion mentale, à travers les rêves. Si la plupart des rêves racontés par les enquêtés se déroulent à l'extérieur de la prison, dans des environnements ouverts et souvent apaisants, la capacité à se projeter en dehors des murs s'amenuise au fil du temps. Certains adolescents détenus depuis de nombreux mois expliquent ainsi ne plus parvenir à rêver de l'extérieur : le sommeil devient alors une aire supplémentaire de dépersonnalisation de soi.



Enfin, une partie des jeunes affirme être « adaptés » à la détention et disent « bien vivre » leur peine : leur discours ne consiste pas tant à minimiser les difficultés imposées par l'univers carcéral qu'à affirmer avoir la force et la préparation mentale nécessaire pour y faire face. Les jeunes qui tiennent ce type de discours sont ceux pour lesquels l'incarcération s'inscrit dans un « destin collectif »³, loin d'être exceptionnelle dans leur entourage. **Leur expérience contraste avec celle des détenus qui n'ont jamais été placés au pénal et dont aucun membre de l'entourage n'a connu la détention.** Ces jeunes vivent leur détention comme un accident de parcours, dont ils reconnaissent souffrir. Minoritaires, ces jeunes font l'objet d'une attention accrue de la part des professionnels, qui les considèrent moins « adaptés » ou « aguerris » et donc plus « fragiles » voire « vulnérables ». Pourtant, ces jeunes disposent de certains atouts en détention : en particulier, ils suscitent davantage l'empathie des professionnels et s'inscrivent plus souvent dans des stratégies occupationnelles efficaces. Par ailleurs, même s'ils peuvent occasionnellement être pris pour cible par les autres jeunes, ils ont dans l'ensemble moins tendance à être impliqués dans des interactions violentes et sont par conséquent moins souvent punis. Ainsi, ces résultats mènent à relativiser l'idée que ces jeunes seraient moins « adaptés » à l'univers carcéral.

LORSQUE LA DÉTENTION EST INSUPPORTABLE, LES MINEURS EXTÉRIORISENT LEUR SOUFFRANCE PAR DIVERS MOYENS

Le mal-être en détention s'exprime tout d'abord par des larmes, fréquemment évoquées par les enquêtés. Les adolescents ont par ailleurs la sensation que l'incarcération impacte leur humeur et tend en particulier à les rendre irritables. S'énervier, crier en cellule, mais aussi s'attaquer à son mobilier constituent alors selon eux des moyens pour extérioriser la souffrance et l'énervement afin de ne pas « devenir fous » – cette crainte étant exprimée par de nombreux jeunes.



Je deviens fou ici. J'étais pas comme ça, j'veux jure avant j'étais pas comme ça, en mode je parlais normalement, là j'ai des sautes d'humeur, des excitations qui montent toutes seules.

REDA [16 ans, EPM Alpha]



SI L'ENFERMEMENT N'EST PAS LE SEUL FACTEUR À PRENDRE EN COMPTE POUR EXPLIQUER LES ACTES HÉTÉRO-AGRESSIFS, IL S'AGIT SANS NUL DOUTE D'UN CONTEXTE FAVORISANT LE PASSAGE À L'ACTE.

Le risque suicidaire est particulièrement élevé en détention : deux mineurs se sont suicidés en prison en 2021 et 86% des tentatives de suicide signalées à la DPJJ sont commises en détention. Les MNA sont sur-représentés parmi les auteurs d'actes auto-agressifs. En règle générale, les jeunes ayant vécu des événements traumatiques, ceux présentant des addictions lourdes et ceux ayant des troubles et pathologies psychiatriques semblent particulièrement concernés par le risque d'auto-agressivité.

Si l'enfermement n'est donc pas le seul facteur à prendre en compte pour expliquer les actes auto-agressifs, il s'agit sans nul doute d'un contexte favorisant le passage à l'acte. Le recours à la violence et aux actes auto-agressifs peut constituer une réaction aux privations imposées par l'ordre carcéral et à la frustration et au sentiment d'injustice qu'elles suscitent, dans un contexte où les jeunes ont la sensation de ne pas être écoutés. S'ils peuvent comporter une dimension instrumentale, les actes auto-agressifs sont ainsi toujours l'expression d'une situation de détresse.

³ Chantaine G. (dir.), « Trajectoires d'enfermement. Récit de vie au quartier mineurs », Rapport de recherche, 2008, p.306.

7

CONCLUSION

Les mineurs font tous en détention l'expérience de l'enfermement, qui se matérialise par l'encellulement individuel, l'éloignement vis-à-vis des proches, la perte de liberté et d'autonomie ou encore par diverses privations matérielles. Au-delà de ces éléments qui font de l'incarcération une expérience collective, cette recherche montre que les effets de l'incarcération sont fortement contrastés selon les mineurs, à la fois en fonction de leurs conditions d'incarcération, de leurs caractéristiques sociales, de leurs trajectoires antérieures ou encore de la durée de leur incarcération.

La détention est une expérience douloureuse pour l'ensemble des détenus – majeurs comme mineurs. Toutefois, plusieurs éléments suggèrent que les effets de l'incarcération sont particulièrement délétères sur les mineurs : en premier lieu, divers travaux ont montré que les mineurs auteurs d'actes de délinquance cumulaient différents facteurs de vulnérabilités, sociale, psychologique et médicale, qui en font une population particulièrement fragile. De plus, l'adolescence est une période caractérisée par l'instabilité des attaches émotionnelles et de la construction identitaire : l'éloignement des proches, l'expérience de l'isolement ou encore celle de la conflictualité au sein des groupes de jeunes peut être ainsi particulièrement difficile à vivre pour les détenus les plus jeunes. En outre, l'adolescence se caractérise également par les mutations liées à la puberté ainsi que par un rapport souvent compliqué à son propre corps – ce qui rend l'expérience de l'enfermement d'autant plus difficile.

SERC

Service de l'évaluation,
de la recherche
et du contrôle de la direction
de la protection judiciaire
de la jeunesse



DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse

Cette recherche a été conduite par le Service de l'évaluation, de la recherche et du
contrôle de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Rapport complet disponible sur www.justice.gouv.fr

